

☒ VOTATIONS POPULAIRES DU 5 JUIN

Non à la loi sur la procréation médicalement assistée

Le 5 juin, le peuple suisse votera sur la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée. Le PEV a, avec d'autres organisations et avec succès, lancé le référendum contre cette loi.

Le PEV accepte la décision du peuple suisse du 14 juin 2015 qui a décidé d'ancrer dans la Constitution le diagnostic préimplantaire (DPI). Le référendum n'a pas comme objectif de rendre cette décision caduque. Cependant, la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA), adoptée par le Parlement en décembre 2014 déjà, règle l'application concrète du PID. Elle prévoit des possibilités d'applications allant

beaucoup trop loin et éthiquement préoccupantes:

- La proposition de loi n'autoriserait pas le DPI uniquement en cas de prédispositions héréditaires lourdes chez un des parents, mais également des examens systématiques des embryons pour le dépistage d'anomalies chromosomiques (dépistage aneuploïdies). Une telle application du DPI menacerait la diversité de la société, ce qui recèle de gros risques. La société ne doit jamais avoir le droit de décider de la valeur de vie d'un être humain. De plus, des tendances eugénistes pourraient apparaître de manière latente.
- La révision de la loi prévoit, que par cycle de traitement, douze

embryons peuvent être développés, au lieu des trois autorisés jusqu'ici. En résulterait un nombre immense d'embryons qualifiés de «surnuméraires». Ceux-ci ont, dorénavant, le droit d'être congelés, mais au plus tard après dix ans, doivent être détruits ou mis à disposition de la recherche. La campagne de votation à venir offre la chance de créer un espace de débat éthique approfondi sur le développement de la reproduction médicalement assistée en Suisse.

Avec votre non, vous donnez un signal clair au législateur contre un élargissement constant vers une reproduction médicalement assistée sans aucune limite. Je vous prie de tout cœur de participer activement à la cam-

Après le maïs OGM, l'enfant OGM ?



pagne de votation et de convaincre vos amis et connaissances à voter non. Merci!

Marianne Streiff, Conseillère nationale

☒ VOTATIONS DU 5 JUIN

Oui à la loi sur l'asile

Le PEV propose de voter oui à la modification de la Loi sur l'asile et de dire non aux autres objets de la votation fédérale du 5 juin que sont la Loi sur la procréation (voir en-haut) et les trois initiatives populaires pour un revenu de base inconditionnel, pour le financement des transports et pour le service public.

La Loi sur l'asile

La PEV Suisse soutient la Loi sur l'asile qui veut accélérer les procédures d'asile tout en respectant l'équité judiciaire. Il faut que les personnes admises puissent rapidement s'intégrer et qu'elles ne tombent pas à la charge de l'aide sociale. Les autres peuvent plus rapidement être renvoyées. Les avocats dits gratuits travaillent pour une somme forfaitaire et n'ont plus d'intérêt à faire des réclamations inutiles et de prolonger les procédures.

Un revenu de base

Le PEV Suisse dit clairement non à l'initiative du revenu de base inconditionnel. Le travail doit être rentable, et s'il ne l'est pas, justement les jeunes personnes auront un problème de motivation et ne trouveront pas le chemin de l'indépendance économique. L'initiative propose un revenu de base inconditionnel. On parle de 2500 francs par mois. 153 mia. de francs sont nécessaires, ce qui correspond à 24% du PIB de l'an 2014.

Le financement des transports

Le PEV Suisse propose un non à l'initiative qui veut que les recettes de l'impôt sur les huiles minérales puissent uniquement être utilisées pour la route et que les introductions et augmentations de taxes soient soumises au référendum facultatif. Des économies de 1,5 mio. de francs pour compenser les pertes fiscales ne pourraient être pratiquées que dans les domaines où les dépenses sont faiblement liées comme la formation et la recherche, les transports publics, la défense nationale et l'agriculture.

Le service public

Le PEV Suisse se prononce clairement contre ce «cadeau empoisonné» dont les conséquences conduiraient mêmes à une détérioration du service public. L'initia-

tive ne comporte que des risques, ne présente aucun avantage pour la clientèle et serait préjudiciable aux prestations de base efficaces en Suisse. Le succès actuel ainsi que la qualité du service public ne pourraient plus être assurés en même mesure et les consommateurs seraient obligés de payer davantage.

PEV CH

Mots d'ordre du 5 juin 2016

	Loi sur l'asile	OUI
	Loi sur la procréation	NON
	Initiative pour un revenu de base	NON
	Initiative sur le financement des transports	NON
	Initiative sur le service public	NON

Infos:
www.evppbev.ch/fr/votations

Une belle performance de Patrick Gsteiger

Pierre Alain Schnegg de l'UDC va représenter le Jura bernois au Conseil-exécutif. Malgré tout, le candidat Patrick Gsteiger du PEV a obtenu une belle performance.

En ce début d'année, les élections complémentaires pour le Conseil-exécutif ont dominé la vie politique bernoise et en particulier celle de notre candidat Patrick Gsteiger. Durant de nombreuses semaines, il a été appelé aux quatre coins de notre canton pour participer à des débats et à répondre aux questions de la population et des journalistes locaux.

Malgré cet immense engagement, ses positions constructives et sa grande expérience politique, la surprise ne s'est pas produite. Au soir du 28 février, le retard sur les concurrents du PS et de



Silas Liechti

l'UDC était trop important pour pouvoir espérer un renversement de la situation au second tour.

Même si le siège à l'exécutif n'a pas pu être conquis, Patrick Gsteiger a remarquablement représenté notre parti à travers les nombreuses apparitions en public et dans les médias. À noter encore que Patrick Gsteiger a obtenu deux fois plus de voix

que lors de sa première participation en 2010. Chapeau et merci pour cette belle performance!

Silas Liechti, Vice-président PEV BE



GRAND CONSEIL

Focus sur l'aménagement du territoire

Les points forts de la session de janvier étaient l'initiative sur les terres cultivables et son contre-projet ainsi que la révision de la législation sur les constructions.



Martin Aeschlimann

L'acceptation de la révision de l'aménagement du territoire et celle de l'initiative sur les résidences secondaires au niveau

fédéral prouvent la prise de conscience de la nécessité d'une gestion plus soignée des ressources territoriales limitées. Les nouvelles conditions cadres établies par la Confédération conduisent à un changement de paradigme au niveau cantonal. Le développement urbain aura lieu, à l'avenir, quasiment uniquement au sein des limites des zones actuelles. Cela est désormais largement accepté

également par la droite bourgeoise. Néanmoins, des intérêts opposés ont surgi en matière de l'application concrète. Plus de 100 propositions d'amendements des députés, le lobbying des secteurs d'extraction de matériaux et de décharges, des propriétaires d'immobiliers et de résidences secondaires démontrent l'importance du plus gros dossier de la législature en cours. En particulier, la taxation de la plus-value et les mesures contre la thésaurisation des terrains à bâtir ont conduit à des bagarres musclées, qui ne pourront conduire à des décisions qu'en juin au cours de la deuxième lecture. Toujours est-il qu'une victoire d'étape importante a été atteinte: l'initiative sur les territoires cultivables et son contre-projet ont mis la pression nécessaire afin de permettre d'ancrer durablement la protection des terres agricoles dans la loi.

Martin Aeschlimann
membre du Grand Conseil

GRAND CONSEIL

Finances et naissances

Marc Jost, Président du Grand Conseil, a dirigé en mars de main de maître la dernière session de son mandat, avec sérénité et une pointe d'humour.

Avant de démarrer la session, plus de 20 membres du Grand Conseil se sont réunis dans la chapelle de l'Hôtel de Ville pour la courte méditation organisée par le PEV depuis des années. Markus Wenger, Président de la Commission de sécurité, a rappelé avec succès, qu'en vue du nombre croissant de requérants d'asile mineurs, un crédit supplémentaire pour l'accompagnement et la prise en charge est nécessaire. L'expert des finances du PEV, Hans Kipfer, a appelé les membres du Grand Conseil à ne pas accepter de manière précipitée la demande de diminution d'impôt sans contre-financement. Celle-ci coûterait 70 millions de francs et nécessiterait de nouvelles mesures d'économie. Malheureusement, cet abaissement n'a pu être rejeté que pour 2017. Dès 2018, la majorité souhaite un dégrèvement, en particulier pour les hauts revenus.

Le rapport social constate que l'écart entre les pauvres et les riches du canton augmente. Melanie Beutler a demandé de nouveaux rapports périodiques devant permettre de prendre des mesures concrètes contre la pauvreté.



Christine Schnegg

Après l'acceptation du contre-projet, l'initiative sur les terres cultivables a été retirée. Un exemple réussi d'une collaboration constructive entre le Gouvernement et les partis. Martin Aeschlimann a participé activement à l'élaboration de ce compromis. Philippe Messerli s'est engagé pour que des dispositions législatives pour la naissance sous x soient enfin établies. Cela permet aux femmes enceintes se trouvant dans des situations désespérées de choisir la vie pour l'enfant à venir.

Christine Schnegg
membre du Grand Conseil